



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 30 novembre 2015

À 18h30

Ordre du Jour :

1. **Approbation du compte-rendu précédent.**

2. **Service enfance jeunesse**
 - Création d'un pôle d'activités de l'enfance et de la jeunesse intercommunal à Saint Romans.

3. **Questions diverses.**

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAÏL Maurice, DICO Charles, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUNIER Christian, MEUGNIER Angélique, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : CHOURREAU Gisèle, FEUGIER Karine, JEYMOND Astrid, MICLO Damien.

Pouvoir(s): CHOURREAU Gisèle ⇨ BARTHELEMY Marcel.
FEUGIER Karine ⇨ MEUNIER Christian.

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

La séance débute à 18h40

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

1. Approbation du compte-rendu précédent.

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Service enfance jeunesse

- Création d'un pôle d'activités de l'enfance et de la jeunesse intercommunal à Saint Romans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI), définis dans l'arrêté Préfectoral n°2014-122-0007 du 02 Mai 2014 portant pris de la compétence ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Bourne à L'Isère du 28 mars 2013 décidant la prise, de façon pleine et entière en vertu de l'article L5211-17 du code général des Collectivités territoriales (CGCT), de la compétence « ENFANCE – JEUNESSE », service public d'accueil de garde et de loisirs sans hébergements pour un public de jeunes de 0-17 ans, par transfert des communes en 2013 ;

Vu le vote au Budget primitif 2015 du portage par la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère d'une étude pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse sur la Commune de Saint Romans dans le cadre de ses compétences relatives à la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 avril 2015 à la décision d'engager les études pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse sur la Commune de Saint Romans dans le cadre de ses compétences relatives à la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

Vu la décision du Bureau de la Communauté de Communes du 10 novembre 2015 de porter à Monsieur le Maire de Saint-Romans la demande d'approbation d'un transfert de locaux de la Commune de Saint-Romans, sis sur une partie des parcelles A1240 et A1152, pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse ;

Considérant que les premiers documents de travail rendus par l'étude démontrent la faisabilité du projet de pôle communautaire d'activités et d'informations de l'enfance et de la jeunesse dans des locaux de la Commune de Saint-Romans, sis sur une partie des parcelles A1240 et A1152, pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse, l'accueil ;

Considérant la montée en charges des compétences et la nécessité de mise en jour concernant le service de l'Enfance et de la Jeunesse de la Communauté de communes depuis la dernière modification des statuts par délibération en date du 21 octobre 2010,

Considérant l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour une bonne gestion et la continuité des services, qui précise les conditions et modalités de mise à disposition des locaux communaux au profit de la communauté de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère dans le cadre d'une compétence transférée ;

Vu la décision du Bureau de la Communauté de Communes du 10 novembre 2015 de porter à Monsieur le Maire de Saint-Romans la demande d'approbation d'un transfert de locaux de la Commune de Saint-Romans, sis sur une partie des parcelles A1240 et A1152, pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse ;

Considérant que les premiers documents de travail rendus par l'étude démontrent la faisabilité du projet du pôle communautaire d'activités et d'informations de l'enfance et de la jeunesse dans des locaux de la Commune de Saint-Romans, sis sur une partie des parcelles A1240 et A1152,

Le Maire, suite à la demande du Bureau de la CCBI du 10 novembre dernier, propose au Conseil municipal de délibérer pour approuver le transfert de locaux de la Commune de Saint-Romans, sis sur une partie des parcelles A1240 et A1152, pour aménager un pôle communautaire d'activités et d'informations pour l'enfance et la jeunesse, l'accueil du pôle communautaire d'activités et d'informations de l'enfance et de la jeunesse et ce dans le cadre fixé par le code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

3. Questions diverses.

- Acquisition d'un véhicule pour les employés chez le concessionnaire SARL CONSTANT et REY RENAULT à Chatuzange le Goubet d'un montant de 13 901.50 TTC (carte grise comprise) et attelage offert.
- Date du prochain conseil municipal le :
« 21 décembre à 18h30 »

La séance se termine à 19h45

*Le Maire
EREAU YVAN*

